

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 558-A modifiant le Règlement numéro 558 sur la tarification de certains bien et de services municipaux* adopté lors de l'assemblée ordinaire du 3 mai 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 5^e JOUR DE MAI 2021.



Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière